



**Finances – Economie – Emploi  
Formation et Chambres consulaires**

**OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Petit-Auverné**

**EXPOSE**

Par courrier 17 juin dernier, la commune de Petit-Auverné a sollicité un fonds de concours pour le remplacement de la toiture de la salle Gabillard et ce, dans la continuité des travaux déjà engagés pour la rénovation de cette salle.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **20 890,26 € H.T.** La commune sollicite un fonds de concours de 8 600 €. Elle n'a pas sollicité d'autres co-financements.

La commune souhaite réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

Le plan de financement est présenté ainsi que suit :

<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux de rénovation de la toiture	20 890,26 €	Fonds de concours	8 600,00 €
		Autofinancement	12 290,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 890,26 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 890,26 €</b>

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours et eu égard à son potentiel fiscal 2024, la commune de Petit-Auverné peut bénéficier d'un fonds de concours plafonné à 40 000 € par opération pour un financement maximum équivalent à 70 % du coût assuré par la commune, déduction faite des autres subventions.

Les critères d'attribution des fonds de concours sont les suivants :

- chaque commune peut présenter un ou plusieurs dossiers par mandat dans la limite du montant maximum de l'aide fixé en fonction de son potentiel fiscal,
- justifier d'un intérêt commun,
- les travaux ne doivent pas avoir commencé,
- le plan de financement doit garantir que la commune supporte au moins 20 % du montant H.T. de l'opération et que le fonds de concours n'excède pas la part de financement supportée par la commune une fois les différentes subventions obtenues déduites,
- le montant du fonds peut faire l'objet d'un étalement sur deux exercices comptables,

- le fonds de concours est majoré du montant de l'attribution de compensation communautaire négative pour les communes en ayant une,
- le fonds de concours classique n'est pas cumulable avec le fonds de concours santé.

La commune de Petit-Auverné a déjà bénéficié des fonds de concours sur ce mandat pour des travaux de rénovation de la salle Gabillard. Elle avait obtenu deux fonds de concours, l'un de 9 000 € en 2023 et l'autre de 9 863 € en 2024.

Au regard des critères énoncés ci-dessus et de la possibilité donnée à la commune de solliciter un nouveau fonds de concours sur le mandat, il vous est proposé de verser à la commune un fonds de concours d'un montant de 8 600 € sur l'exercice 2026.

Par ailleurs, la commune devra s'engager à assurer la publicité de la participation de la communauté de communes de manière visible et explicite sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (panneaux chantier, invitation...). Le logo de la communauté de communes pourra être sollicité auprès du service communication.

Les actions de communication ou d'information mentionneront également les éventuelles autres participations publiques.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 2 octobre dernier.

## **DÉCISION**

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accorder un fonds de concours à la commune de Petit-Auverné d'un montant de 8 600 € sur l'exercice 2026,
- de prévoir les crédits correspondants au budget 2026,
- d'amortir, compte tenu de la nature du bien subventionné, la subvention d'équipement versée à la commune de Petit-Auverné sur une durée de 15 ans,

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 14 octobre 2025

La secrétaire de séance



Lucie GUERINEL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20251016-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-10-2025

Publication le : 16-10-2025

Conseil Communautaire du 14



Le Président,



Alain HUNAULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le sept octobre deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER				X	
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL				X	M. Jean-Noël BEAUDOIN
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Éric ROBERT
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER			X	P	Mme Lucie GUERINEL
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

AR-Préfecture

044-200072726-20251016-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-10-2025

Publication le : 16-10-2025



Le Président,

Alain HUNAUULT